

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Herloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° P19- 056524

Maladie  Dentaire  Optique **184937**  Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **2170** Société : **Royal Air Maroc**  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : **HAMEA Khadija**  
 Date de naissance : **24.11.1953**  
 Adresse : **Des Attadane Rue N° 80 Appt 6 El Ouffa Casa**  
**khadijahamea@gmail.com**  
 Tél. : **0666499595** Total des frais engagés : **100 + 2604 + 168,90** Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **10/10/2023**  
 Nom et prénom du malade : **Affection Psychiatrique** Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca** Le : **18/10/2023**  
 Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*



**Dr. Selma RACHIDI**



**د. سلمى رشیدی**

Spécialiste en PSYCHIATRIE  
Addictologie  
Psychothérapie  
Ancien médecin interne au CHU Erasme de BRUXELLES  
Ancien médecin au CPU Ibn Rochd de CASABLANCA

أخصائية في طب النفس  
علاج الإدمان  
العلاج بالجلسات  
طبيبة سابقة بمستشفى ارازم - بروكسيل  
طبيبة سابقة بمستشفى ابن رشد - الدار البيضاء

**ORDONNANCE**

Casablanca le : 18/10/23

Mme KHADOT JA HANZA

1 - ① Cule 25 000 UI :  
56,30 x 3  
168,90  
1 sup / semaine pdt / 6se

STEFHAN  
HANZA  
223 Bd. Charles Nicole - 4ème étage N° 26  
Casablanca, Maroc  
Tél : 0522 48 27 57 / 0668 21 88 60

DR. SELMA RACHIDI  
223 Bd. Charles Nicole - 4ème étage N° 26  
Casablanca, Maroc  
Tél : 0522 48 27 57 / 0668 21 88 60



Spécialiste en PSYCHIATRIE  
Addictologie  
Psychothérapie  
Ancien médecin interne au CHU Erasme de BRUXELLES  
Ancien médecin au CPU Ibn Rochd de CASABLANCA

أخصائية في طب النفس  
علاج الإدمان  
العلاج بالجلسات  
طبيبة سابقة بمستشفى ارازم - بروكسيل  
طبيبة سابقة بمستشفى ابن رشد - الدار البيضاء

ORDONNANCE

Casablanca le 10/11/23

Mme Khadija Hamza

1 - Turelyz 20 g  
189,10x12  
02 - 00 - 00

2 - Nedizapin 5 g  
167,40x2  
00 - 00 - 0 1/2

3 - Athymil 30 g  
2604,00  
00 - 00 - 1/2

M de Osmois

